



**Centre Communal
d'Action Sociale**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 21 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18h00, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Libourne se sont réunis dans la salle de réunion du CCAS, sur convocation du Président du CCAS, qui leur a été envoyée le 15 novembre 2023, conformément à l'article R 123.-16 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 15 novembre 2023				
Membres du Conseil	Présent-e	Absent-e, excusé-e	Pouvoir	Donne pouvoir à
1. Philippe BUISSON - Président			X	Sandy CHAUVEAU
Membres élus				
2. Sandy CHAUVEAU – Vice-Présidente	X			
3. Valérie VOGIN	X			
4. Esther SCHREIBER	X			
5. Karine BERRUEL	X			
6. Marie-Noëlle LAVIE	X			
7. Marie-Antoinette DALLAIS		X		
Membres nommés				
8. Monique VILLA – UDAF		X		
9. Maryse ZELI – APF	X			
10. Josiane GABARROS – APEI	X			
11. Michèle LACOSTE – LE LIEN	X			
12. Béatrice RATOUIN - PFP		X		
13. Liliane ESCUREDO – Club La Bienvenue	X			
SOUS-TOTAL	9	3	1	
Total présents, représentés ou ayant donné pouvoir :				10

Assistaient à la séance :

M David BARREAU, Directeur du CCAS de Libourne
 Mme Laurence SCHOCKMEL, directrice adjointe du CCAS de Libourne
 Mme Marie-France LAFAGE Responsable Pôle Moyen du CCAS de Libourne
 Mme Sylvia BROUSSE, Assistante administrative
 Mme Hamida MOUTINARD, Responsable du SPASAD

2023-11-10 SSIAD PA (240.02) : Budget exécutoire SSIAD PA/PH/ESA

Vu la notification de tarification provisoire 2023 de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine par la direction au financement de l'autonomie et de la prévention fixant la dotation annuelle de soins 2023 en date du 1 juillet 2023,

Nombre de places autorisées pour les personnes âgées	:	85
Nombre de places autorisées pour les personnes handicapées	:	15
Le forfait journalier de soins SSIAD PA/ESA s'élève à	:	43.53 €
Le forfait journalier de soins SSIAD PH s'élève à	:	34.27 €
Pour un nombre prévisionnel de journées égal à	:	36 550
Dotation de soin provisoire 2023	:	1 538 234 €
Résultat antérieur incorporé	:	0 €
Dotation globale annuelle provisoire 2023 de	:	1 538 234 €

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Les membres du Conseil d'administration prennent acte du forfait global annuel de soins provisoire 2023 pour le budget SSIAD Personnes âgées, Equipe Alzheimer et Personnes handicapées,

Présentation par groupe des dépenses de fonctionnement

GROUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2023	BUDGET EXECUTOIRE PROVISOIRE 2023
I	60621	Combustibles	19 360 €	15 500 €
	60622	Produits d'entretien	1 100 €	1 000 €
	60624	Fournitures administratives	1 240 €	1 000 €
	60628	Fournitures non stockées	1 500 €	1 000 €
	6063	Alimentation	500 €	500 €
	6066	Fournitures médicales	900 €	900 €
	6068	Autres achats non stockés	8 200 €	7 200 €
	6251	Transport du personnel	1 100 €	200 €
	6256	Missions	100 €	100 €
	6261	Frais postaux	2 000 €	2 000 €
	6262	Frais de télécommunication	3 800 €	3 800 €
6281	Frais de blanchissage	5 700 €	5 700 €	
TOTAL GROUPE I			45 500 €	38 900 €
II	6218	Autres personnel extérieur	191 655 €	194 000 €
	6226	Honoraires	15 000 €	6 000 €
	622321	Infirmiers libéraux	154 800 €	150 000 €
	6228	Divers	3 500 €	0 €
	6331	Versement de transport	3 848 €	3 848 €
	6332	Allocation Logement FNAL	3 207 €	3 207 €
	6333	Participation des employeurs formation	7 448 €	7 448 €
	6338	Autres impôts et taxes sur salaires	1 924 €	1 924 €
	64111	Rémunération : personnel titulaire	499 066 €	469 066 €
	64112	NBI sup familial	10 474 €	12 474 €
	641188	Autres primes	123 515 €	120 515 €
	6417	Apprentis	10 275 €	10 598 €
	64131	Rémunération : personnel non titulaire	187 270 €	157 270 €
	64511	Cot URSSAF	123 711 €	120 711 €
	64513	Cot RETRAITE	7 444 €	7 444 €
	64514	Cot ASSEDIC	7 178 €	7 178 €
	64515	Cot CNRACL	148 741 €	144 631 €
	6475	Médecine du travail	3 955 €	4 000 €
64784	Œuvres sociales	5 300 €	5 300 €	
TOTAL GROUPE II			1 508 320 €	1 425 614 €
III	61357	Matériel médical	500 €	500 €
	61558	Entretien et réparation sur bien mobilier	8 400 €	14 000 €
	61561	Maintenance	5 000 €	5 000 €
	6163	Assurances transport	4 500 €	10 000 €
	6165	Responsabilité civile	2 000 €	2 000 €
	6182	Documentation	500.00 €	500.00 €
	6184	Cotisations	15 000 €	10 000 €
	623	Publicité	700 €	700 €
	6588	Autres	11 520 €	11 520 €
	6718	Autres charges exceptionnelles de gestion	500 €	0 €
	68111	Dotations aux amortissements incorporels	0 €	0 €
	68112	Dotations aux amortissements corporels	18 600 €	20 000 €
	TOTAL GROUPE III			66 720 €
TOTAL BUDGET			1 620 540 €	1 538 234 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 033-263302408-20231121-2023_11_10-DE

S²LO

Présentation par groupe des recettes de fonctionnement

GRUPE	COMPTE	LIBELLE	BUDGET PREVISIONNEL 2023	BUDGET EXECUTOIRE PROVISOIRE 2023
I	731112	Tarification SSIAD ET SPASAD	1 410 340 €	1 350 602 €
	7312121	Tarification SSIAD PH	207 800 €	187 632 €
III	777	Quote part	2 400 €	0 €
TOTAL GROUPE I			1 620 540 €	1 538 234 €
REPRISE DE RESULTAT 002				0 €
TOTAL BUDGET			1 620 540 €	1 538 234 €

Présentation des dépenses et recettes d'investissements

	COTE	LIBELLE	BUDGET EXECUTOIRE 2023
Dépenses	205	Immobilisations corporelles	0 €
	2182	Matériel de transport	43 130.14 €
	2183	Matériel informatique	0 €
	2184	Mobilier	0 €
	2188	Autres	0 €
TOTAL Dépenses			43 130.14 €

Recettes	001	Excédent reporté	23 130.14 €
	2805	Dotations aux amortissements logiciels	0 €
	28182	Dotations aux amortissements transport	17 100 €
	28183	Dotations aux amortissements informatiques	1 600 €
	28184	Dotations aux amortissements mobiliers	500 €
	28188	Dotations aux amortissements autres	800 €
TOTAL Recettes			43 130.14 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Vice-Présidente
Sandy CHAUVEAU



Pour expédition conforme

Pour le Président
Par délégation
Sandy CHAUVEAU
Vice-Présidente du CCAS



